APRÈS ART. 53 N° **265** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 265

présenté par Mme Riotton et M. Le Bohec

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.